



**Phyto**

**Contrat de licence de l'Utilisateur Final**

**ASTRAL SA**

**AVIS À L'UTILISATEUR:** VEUILLEZ LIRE AVEC ATTENTION LE CONTRAT DE LICENSE AVANT D'UTILISER PHYTO (CI-APRES LE "LOGICIEL").

EN TÉLÉCHARGEANT, INSTALLANT OU EN FAISANT UNE AUTRE UTILISATION DU LOGICIEL QU'IL SOIT EN LOCAL OU EN LIGNE, VOUS VOUS ENGAGEZ A RESPECTER LES TERMES DE CE CONTRAT. VOUS RECONNAISSEZ QUE CE CONTRAT EST EXÉCUTOIRE AU MÊME TITRE QUE TOUT AUTRE CONTRAT ÉCRIT QUE VOUS AURIEZ NÉGOCIÉ ET SIGNÉ. CE CONTRAT VOUS EST OPPOSABLE AINSI QU'À TOUTE ENTITÉ LÉGALE QUI AURAIT OBTENU CE LOGICIEL ET POUR LE COMPTE DE QUI CE LOGICIEL EST UTILISÉ.

SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD SUR LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS DE CET ACCORD, VEUILLEZ NE PAS UTILISER LE PRODUIT.

ASTRAL détient tous les droits de propriété intellectuelle liés au Logiciel. ASTRAL vous autorise à utiliser le Logiciel uniquement conformément aux dispositions du présent Contrat. L'utilisation de certains éléments appartenant à des tiers et inclus dans le Logiciel peut être soumise à d'autres dispositions, généralement énoncées dans un contrat de licence distinct ou dans un fichier "Lisez moi" fourni avec ces éléments.

## **1. DEFINITIONS**

Le terme "Logiciel" désigne (a) tout le contenu des fichiers, de la (des) disquette(s), du (des) CD-ROM(s), de la base de données sur Internet ou de tout autre support fourni avec le présent Contrat, y compris, notamment, (i) le (les) logiciel(s) ou données informatiques d'ASTRAL ou de tiers et (ii) les fichiers ou documents écrits explicatifs associés correspondants (la "Documentation"), ainsi que (b) toutes les mises à niveau, versions modifiées, mises à jour, ajouts et copies du Logiciel, s'il y a lieu, pour lesquels ASTRAL vous concède une licence (ci-après dénommés collectivement les "Mises à Jour"). Le terme "Utilisation" désigne l'accès au Logiciel, son installation, son téléchargement, sa copie ou tout autre avantage tiré de l'utilisation de ses fonctionnalités conformément à la Documentation. L'expression "Nombre Autorisé" désigne le chiffre un (1) sauf indication contraire dans une licence en vigueur (par exemple une licence multiple) concédée par ASTRAL. Le terme "Ordinateur" désigne un appareil électronique qui accepte les données numériques ou dans un format similaire et les traite en vue d'obtenir des résultats spécifiques selon une procédure définie. Le terme "ASTRAL" désigne ASTRAL SA, société du groupe Ofac, case postale 240, 7 Rue Pedro- Meylan, Genève, Suisse.

## **2. CONCESSION DE LICENCE**

Pour pouvoir utiliser le Logiciel, visualiser ses pages ou utiliser les informations du "Logiciel" de quelque autre manière, l'utilisateur doit avoir souscrit un abonnement annuel. Sous réserve du respect des dispositions du présent Contrat de Licence de Logiciel (le "Contrat"), ASTRAL vous concède une licence non exclusive d'Utilisation du Logiciel pendant la période active de la souscription.

Par la souscription annuelle et sous réserve du respect des dispositions du présent Contrat de Licence de Logiciel (le "Contrat"), ASTRAL vous octroie une licence non exclusive d'Utilisation du Logiciel qui reste valable jusqu'à quand la souscription n'est pas résiliée.

**2.1.1. Licence monoposte** Lorsque l'utilisateur souscrit une licence monoposte, il a le droit d'utiliser le Logiciel à partir d'un ordinateur isolé ou connecté en réseau. L'utilisation du Logiciel est toutefois permise à un seul utilisateur à la fois.

**2.1.2. Licence multi-utilisateurs** Le paiement d'une licence pour un nombre spécifique d'utilisateurs simultanés, donne au client le droit d'utiliser le Logiciel à partir d'un ordinateur (stand-alone) isolé ou connecté en réseau, et cela jusqu'au nombre d'utilisateurs simultanés permis.

**2.2. Renouvellement et Résiliation** L'abonnement annuel au Logiciel est renouvelé automatiquement d'année en année et peut être résilié en tout temps par écrit trois mois avant son échéance.

**2.3 Utilisation générale** Vous êtes autorisé à accéder et à utiliser le Logiciel sur votre ordinateur compatible, à concurrence du Nombre Autorisé d'ordinateurs.

**2.4. Utilisation non autorisée du logiciel** Partager le mot de passe avec une tierce personne ne jouissant pas d'un abonnement au Logiciel ou lui permettre d'accéder à son contenu par toute autre voie est

strictement interdit. L'utilisation publique et la location de ce logiciel ne sont pas autorisées sans l'accord écrit d'ASTRAL SA, société du Groupe OFAC.

**2.5 Accès à des sites Web de tiers** Le Logiciel vous permet d'accéder à des sites Web de tiers (ci-après les "Sites Web de Tiers"). L'accès aux Sites Web de Tiers et leur utilisation, y compris les produits, services ou informations disponibles sur de tels sites, sont régis par les dispositions affichées, le cas échéant, sur chacun de ces Sites Web de Tiers. Les Sites Web de Tiers ne sont ni détenus ni gérés par ASTRAL. L'UTILISATION DE SITES WEB DE TIERS S'EFFECTUE À VOS PROPRES RISQUES. ASTRAL EXCLUT TOUTE **GARANTIE**, CONDITION, INDEMNITÉ, DÉCLARATION OU DISPOSITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN VERTU DE LA LOI, DE LA COMMON LAW, D'UNE COUTUME OU DES USAGES OU AUTRE, Y COMPRIS NOTAMMENT, CONCERNANT LA NON CONTREFAÇON DES DROITS D'UN TIERS, LA PROPRIÉTÉ DU LOGICIEL, SON INTÉGRATION, SA PRÉCISION, SA SÉCURITÉ, SA DISPONIBILITÉ, SA QUALITÉ, SA QUALITÉ MARCHANDE OU SA CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER, EN CE QUI CONCERNE LES SITES WEB DE TIERS.

### **3. DETENTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DU COPYRIGHT [DROIT D'AUTEUR]**

Le Logiciel et toute copie autorisée que vous effectuez sont la propriété intellectuelle d'ASTRAL. La structure, l'organisation et le code du Logiciel constituent des secrets commerciaux et des informations confidentielles de valeur d'ASTRAL. Le Logiciel est protégé par la loi sur le copyright [droit d'auteur], et par les dispositions des traités internationaux. Sauf disposition expresse des présentes, le présent Contrat ne vous concède aucun droit de propriété intellectuelle sur le Logiciel, et ASTRAL se réserve tous les droits qui ne sont pas expressément concédés.

### **4. LIMITATIONS**

**4.1 Mentions de propriété** Vous n'êtes pas autorisé à copier le Logiciel sauf dans le cadre des dispositions énoncées à l'Article 2. Toute copie du Logiciel que vous effectuez doit contenir les mêmes mentions de copyright [droit d'auteur] et autres mentions de propriété que celles qui apparaissent dans ou sur le Logiciel.

**4.2 Modifications** Vous n'êtes pas autorisé à modifier, adapter ou traduire le Logiciel. Vous n'effectuerez pas d'ingénierie inverse et vous n'êtes pas autorisé à décompiler, désassembler le Logiciel, essayer de toute autre façon de découvrir son code source, sauf dans la limite autorisée par la loi applicable, si cette opération est nécessaire à l'interopérabilité du Logiciel avec un autre logiciel, et ou si vous avez préalablement demandé à ASTRAL de vous fournir les informations nécessaires à ladite interopérabilité et que ASTRAL ne vous les a pas fournies. ASTRAL se réserve le droit d'imposer des conditions raisonnables et de demander le paiement d'une redevance raisonnable avant de vous fournir de telles informations. Toute information de ce type fournie par ASTRAL et toute information que vous aurez obtenue suite à une telle décompilation autorisée, ne doit être utilisée que par vous seul conformément à l'objet du présent Contrat et ne doit pas être divulguée à des tiers ou utilisée pour créer un logiciel identique pour l'essentiel au Logiciel. Vous n'êtes pas autorisé à apporter toute de modification quelle qu'elle soit au Logiciel ni à créer un nouveau programme d'installation pour ledit Logiciel. Sauf disposition expresse vous n'êtes pas autorisé à intégrer le Logiciel ni à l'utiliser conjointement à tout autre logiciel. Pour toute demande d'information, veuillez vous adresser au Service Clientèle (contact@astral.ch).

### **5. MISES A JOUR**

L'abonné peut recevoir ou avoir accès aux mises à jour du Logiciel. Vous acceptez qu'en utilisant une Mise à jour, vous renoncez volontairement à votre droit d'utiliser toute version antérieure du Logiciel. Vous reconnaissez que toutes les obligations d'ASTRAL concernant le support des versions antérieures du Logiciel prennent fin dès que la Mise à Jour est disponible.

### **6. LIMITATION DE GARANTIE**

Autant que la loi l'autorise, le Logiciel est fourni "TEL QUEL" sans garantie expresse ou implicite de quelque sorte que soit de la part d'ASTRAL, y compris, mais sans s'y limiter, des garanties de la valeur marchande ou d'adaptabilité à tout objectif particulier. L'utilisateur doit assumer le risque entier d'employer ce programme. Les dispositions des Articles 6, 7 et 8 resteront en vigueur après la résiliation du présent Contrat, qu'elle qu'en soit la cause, mais cela ne sous-entend pas ou ne crée pas des droits permanents d'Utilisation du Logiciel après la résiliation du présent Contrat.

### **7 LIMITATION DE DOMMAGES**

ASTRAL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE POUR LES DOMMAGES, DIRECT OU CONSECUTIF, QUI PEUVENT RESULTER DE L'UTILISATION DU LOGICIEL, MEME SI ASTRAL A ETE AVERTI DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES.

### **8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LE CONTENU DU PROGRAMME NE DOIT EN AUCUN CAS REMPLACER LES CONSEILS D'UN PROFESSIONNEL OU D'UN MEDECIN COMPETENT, QUI PEUT JUGER DE L'ETAT DE SANTE D'UNE PERSONNE DONNEE. ASTRAL NE GARANTIT EN AUCUN CAS LA JUSTESSE, L'EXHAUSTIVITE, L'ACTUALITE, LA CONFORMITE AUX NORMES EN VIGUEUR OU L'ADEQUATION A UN BUT PARTICULIER DE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS DISPONIBLES DANS LE LOGICIEL. ASTRAL NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE (i) DE DOMMAGES DE

QUELQUE NATURE QU'ILS SOIENT, QU'IL S'AGISSE DE DOMMAGES SPECIFIQUES OU CONSECUTIFS A L'ACCES OU A L'USAGE DES INFORMATIONS PRESENTES DANS LE LOGICIEL; (ii) POUR TOUTE DECISION PRISE OU ACTION ENTREPRISE SUR LA BASE DE CES INFORMATIONS; (iii) POUR TOUT DOMMAGE DECOULANT D'UNE POURSUITE JUDICIAIRE LIEE DE PRES OU DE LOIN AUX INFORMATIONS DISPONIBLES DANS LE LOGICIEL.

#### **9. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige issu du présent contrat sera soumis à l'autorité d'instruction et jugé par les tribunaux de l'Etat de Genève en Suisse, selon les lois en vigueur dans cet Etat.

Si pour une raison ou pour une autre une juridiction compétente juge tout ou partie de ce contrat inapplicable, les parties restant conservent pleinement leur force de loi.

#### **10. DISPOSITIONS GENERALES**

Si une disposition du présent Contrat s'avère nulle et inopposable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions du présent Contrat qui resteront valables et opposables, selon ses dispositions. Les dispositions du présent Contrat n'affecteront pas les droits d'ordre public de toute partie agissant en qualité de consommateur. Le présent Contrat ne pourra être modifié que par un avenant écrit et signé par un représentant autorisé d'ASTRAL. Des Mises à Jour ASTRAL, contenant des dispositions supplémentaires ou différentes, peuvent vous être concédées par ASTRAL. Le présent document constitue l'accord complet entre ASTRAL et vous-même concernant le Logiciel et remplace toutes déclarations, discussions, engagements, communications ou publicités antérieur(e)s relatifs (-ves) au Logiciel.

#### **11. MODIFICATION DES DROITS ET CONDITIONS D'UTILISATION**

ASTRAL se réserve le droit de modifier, ajouter ou supprimer, en tout temps et à son gré, certaines des dispositions relatives aux droits et conditions d'utilisation établies dans le présent contrat, puis de les publier sur le site web. Le fait de continuer d'utiliser le programme suite à cette publication sera considéré comme une acceptation de ces modifications. ASTRAL se réserve également le droit de modifier, suspendre ou supprimer en tout temps, sans préavis et en déclinant toute responsabilité, une partie ou l'ensemble des informations disponibles dans le programme, ainsi que de limiter votre droit d'accès à certaines parties du site, voire de le supprimer entièrement.

#### **12. CONFORMITE AUX LICENCES**

Si vous êtes une société ou une organisation, vous vous engagez à prouver et certifier, dans un délai de trente (30) jours, à la demande d'ASTRAL ou d'un de ses représentants autorisés, qu'à la date de ladite demande, l'Utilisation des Logiciels est conforme aux licences en vigueur concédées par ASTRAL.

Si vous avez des questions concernant le présent Contrat, veuillez vous reporter aux coordonnées du service d'informations jointes à ce produit.

ASTRAL SA. Geneva.